

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

salles de cinéma Question écrite n° 70216

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à Mme la ministre de la culture et de la communication de bien vouloir lui indiquer le nombre de films interdits aux moins de douze ans diffusés sur les écrans de cinéma 1996, 1997, 1998, 1999 et 2000.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre de la culture et de la communication sur le nombre de films interdits aux moins de douze ans diffusés sur les écrans de cinéma en 1996, 1997, 1998, 1999 et 2000. Les chiffres des interdictions aux mineurs de 12 ans prononcées après avis de la commission de classification des oeuvres cinématographiques pour la période 1996/2000 sont les suivants : en 1996, sur un total de 861 films, 60 interdictions aux mineurs de 12 ans (45 longs métrages et 15 courts métrages) ; en 1997, sur un total de 774 films, 52 interdictions aux mineurs de 12 ans (36 longs métrages et 16 courts métrages) ; en 1998, sur un total de 891 films, 59 interdictions aux mineurs de 12 ans (47 longs métrages et 12 courts métrages) ; en 1999, sur un total de 955 films, 83 interdictions aux mineurs de 12 ans (69 longs métrages et 14 courts métrages) ; en 2000, sur un total de 1000 films, 86 interdictions aux mineurs de 12 ans (62 longs métrages et 24 courts métrages). Si l'on reprend les statistiques de ces dix dernières années, on observe que le pourcentage des interdictions aux mineurs de 12 ans par rapport au total des films examinés par la commission de classification des oeuvres cinématographiques oscille entre 7 et 9 %.

Données clés

Auteur: M. Christian Estrosi

Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 70216 Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 6993 **Réponse publiée le :** 28 janvier 2002, page 448